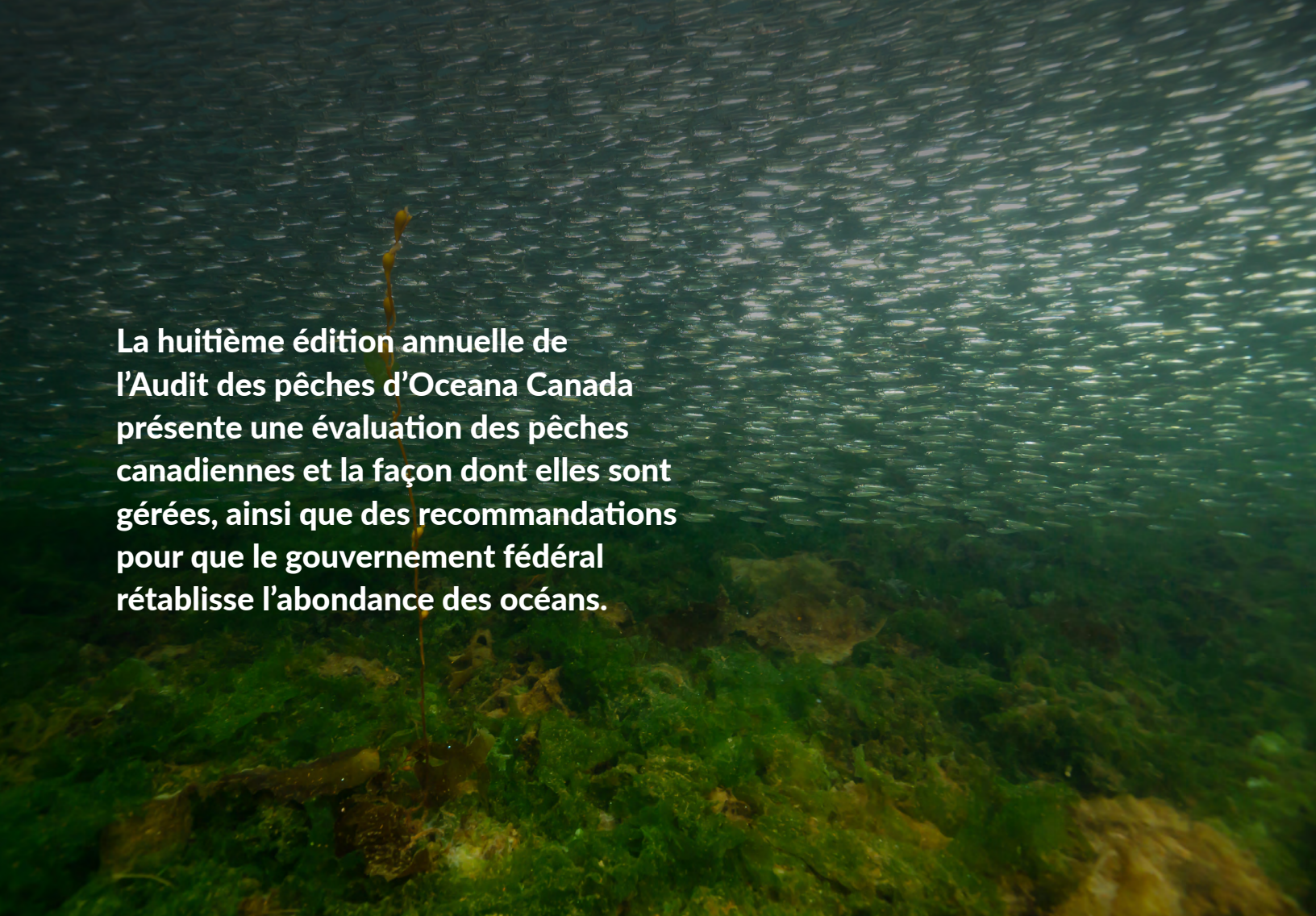

8^e annuel

AUDIT DES PÊCHES

2024 | Stimuler l'abondance potentielle des
océans canadiens





La huitième édition annuelle de l'Audit des pêches d'Oceana Canada présente une évaluation des pêches canadiennes et la façon dont elles sont gérées, ainsi que des recommandations pour que le gouvernement fédéral rétablisse l'abondance des océans.

2024

Publié en novembre 2024 par
Oceana Canada

Auteurs: Rebecca Schijns et
Dr Robert Rangeley

Crédit photo :
couverture - iStock/Don White
deuxième de couverture - iStock/edb3_16

DOI: 10.5281/zenodo.14170547

SOMMAIRE : IL EST TEMPS D'ACCÉLERER LA CADENCE	1
BILAN DE 2024	4
Ce qu'il faut pour rétablir l'abondance dans nos océans	6
Indicateurs scientifiques	8
Indicateurs de surveillance des prises	12
Indicateurs de gestion	14
LE POUVOIR DU PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DE LA PRISE DE DÉCISION PARTAGÉE	16
RAPPORT DES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LA LOI SUR LES PÊCHES	18
AMÉLIORER LA QUALITÉ DES PLANS DE RÉTABLISSEMENT	20
Qu'est-ce qui caractérise la qualité d'un plan de rétablissement ?.....	21
SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS	22
MÉTHODOLOGIE DE L'AUDIT DES PÊCHES	23
Liste de tâches	24
PASSEZ À L'ACTION	Couverture arrière

IL EST TEMPS D'ACCÉLÉRER LA CADENCE



Crédit photo : Oceana Canada/Nicholas Hiscock

Cinq ans après l'adoption de la *Loi sur les pêches*, les progrès du Canada quant au rétablissement des stocks de poissons ont été lents et irréguliers; les écosystèmes marins et les communautés côtières qui en dépendent continuent d'en payer le prix. Malgré une utilisation accrue d'outils de gestion comme les points de référence et les plans de rétablissement, la reconstruction des pêches épuisées fut entravée par des décisions contradictoires et un manque d'empressement. Ceci met en lumière une chance cruciale d'appliquer une solution éprouvée : rétablir les pêches pour en assurer l'abondance à long terme, la sécurité alimentaire et une prospérité durable.

Lorsqu'Oceana Canada a publié son premier *Audit des pêches* en 2017, seul un tiers des populations de poissons du Canada étaient considérées comme saines, et l'état de 36 % des stocks était inconnu. Ces résultats ont provoqué un appel à l'action législative pour renverser le déclin des poissons sauvages et rétablir l'abondance dans les océans canadiens.

En 2019, le gouvernement fédéral a adopté une *Loi sur les pêches* modernisée et plus robuste, fournissant les outils nécessaires pour transformer cette vision en réalité. Cinq ans plus tard, le nouveau cadre législatif a permis des améliorations de gestion quantifiables pour certains indicateurs, mais l'état de nos stocks n'a presque pas bougé : 35 % sont aujourd'hui

considérés comme en santé et 35 % sont toujours d'un état inconnu. L'une des principales raisons de cette faible amélioration est la lenteur du gouvernement à appliquer les nouvelles exigences juridiques et à implanter ses propres politiques, privant ainsi les Canadiens des pleins avantages d'une gestion durable des pêches.

En effet, **les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives au rétablissement des stocks ne s'appliquent aujourd'hui qu'à 30 stocks sur près de 200.**

À ce rythme, il faudra encore 16 ans pour protéger tous les stocks, laissant les pêches canadiennes vulnérables pendant trop longtemps. Avec l'accélération des effets des changements climatiques, la plupart des populations de poissons pourraient continuer à décliner. Il s'agit d'une mauvaise nouvelle pour les écosystèmes marins et les économies côtières, qui dépendent de pêches en santé pour maintenir leurs moyens de subsistance, leur sécurité alimentaire et la biodiversité.

Seuls quatre des 33 stocks en zone critique - soit à peine 12 % - font l'objet d'un plan de rétablissement accessible au public. Bien que les plans de huit autres stocks aient été approuvés par la ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne en avril 2024,¹ aucun d'entre eux n'avait été rendu public à la date butoir de cet Audit (1^{er} juillet 2024), et la



La *Loi sur les pêches* modernisée donne au Canada les outils dont il a besoin pour créer des océans abondants qui profitent aux communautés, aux économies et à la planète. Mais chaque retard dans sa mise en œuvre expose les stocks de poissons du pays au double risque de la surpêche et des changements climatiques. »

— Josh Laughren, Directeur exécutif, Oceana Canada

¹ Neuf, dont le saumon chinook de l'Okanagan. Cependant, la liste des stocks de l'audit d'Oceana Canada se compose exclusivement d'espèces marines. Deux autres plans de rétablissement, pour la morue du Nord (3Pn4RS) et la crevette nordique (ZPC 6), ont été approuvés en juillet 2024, hors de la période couverte par le présent audit.



Crédit photo : Oceana Canada

Rétablir les stocks gravement épuisés est désormais une obligation légale, mais 88 % n'ont toujours pas de plans de rétablissement complets.

plupart n'étaient toujours pas publiés en octobre.² Ces retards compromettent les efforts de rétablissement d'espèces clés, laissant les écosystèmes marins en péril et compromettant de futures opportunités économiques.

Par ailleurs, le vaste pouvoir discrétionnaire accordé à la ministre se traduit encore par trop de décisions de gestion fondées sur des considérations politiques plutôt que scientifiques. L'ouverture de la pêche commerciale et la hausse des quotas de morue du Nord en sont un exemple probant, bien que le ministère des Pêches et des Océans (MPO) reconnaisse qu'il n'y ait pas assez de capelan - la principale source alimentaire de la morue - pour la soutenir, ni aucun plan pour empêcher son déclin imminent en zone critique.

Bien que le nombre de stocks à l'état de santé inconnu ait diminué, plus du tiers d'entre eux restent dans cette catégorie en raison de données insuffisantes. Des lacunes majeures au niveau de données fiables, accessibles et fournies à temps ont conduit le Vérificateur général du Canada à réprimander le MPO pour ne pas avoir surveillé correctement les pêches

commerciales, soulevant des questions sur la viabilité à long terme des pratiques de gestion actuelles.

Pourtant, le MPO a déjà démontré ce qu'il est possible de faire lorsqu'il prend des mesures énergiques et efficaces pour soutenir les pêches canadiennes.

Aujourd'hui, le nombre de stocks en zone saine augmente progressivement. Le maquereau de l'Atlantique et le hareng de Haida Gwaii - des poissons-fourrage essentiels qui constituent un pilier des écosystèmes marins - montrent des signes de rétablissement grâce à des décisions fondées sur la science, une gestion efficace et des partenariats avec les communautés autochtones. Ceci illustre le rôle essentiel que joue l'association des systèmes de connaissance autochtones et de la science moderne des pêches pour rétablir les écosystèmes et préserver les moyens de subsistance des populations côtières.

Parallèlement, l'impressionnant rétablissement du sébaste dans le golfe du Saint-Laurent a permis une réouverture de la pêche en 2024 après un moratoire commercial de presque

² Les plans de rétablissement approuvés pour le maquereau de l'Atlantique et la morue de l'Atlantique (3Ps) ont tous deux été publiés en septembre 2024, hors de la période couverte par cet Audit.



30 ans, assortie de nouvelles mesures pour atténuer les prises accessoires de poissons de fond.

Il y a une meilleure transparence dans la prise de décision et plus de données scientifiques pour éclairer ces décisions. Le pourcentage de stocks avec un point de référence limite et des références supérieures des stocks a nettement augmenté depuis 2017, ce qui aide les gestionnaires à fixer des limites de capture appropriées. Il y a eu une forte hausse du nombre de stocks avec des documents de gestion évoquant les effets des changements climatiques, une préoccupation plus urgente à mesure que les impacts climatiques s'intensifient sur les écosystèmes marins.

Les cadres de gestion s'améliorent également. La grande majorité (90,7 %) des stocks sont inclus dans des plans de gestion intégrée des pêches conçus pour garantir une durabilité à long terme.

Des exemples de co-gouvernance réussie, comme l'Accord de réconciliation sur les ressources halieutiques conclu en 2021

avec les Premières Nations côtières de la Colombie-Britannique et le partenariat avec le Conseil de la nation Haïda pour rétablir le hareng, illustrent bien la manière dont les systèmes de

connaissances autochtones et la science occidentale peuvent s'associer pour assurer la bonne santé des écosystèmes et des pêches.

Ces améliorations sont à saluer. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Aujourd'hui, seuls 35 % des stocks de poissons du Canada sont en bonne santé. Mais avec des mesures appropriées, ce chiffre pourrait atteindre 80 % d'ici dix ans, ce qui garantirait la santé à long terme de nos océans et des communautés qui en dépendent.³

Les enjeux sont considérables. Les pêches canadiennes emploient des dizaines de milliers de personnes et en nourrissent des millions d'autres.

Ce rapport présente l'état actuel des stocks de poissons du Canada et fournit une feuille de route pour rétablir l'abondance; des étapes essentielles pour créer des océans débordants de vie, nourrir le monde entier et soutenir les communautés côtières pour les générations à venir.

³ Dérivé des méthodologies décrites dans une analyse des projections de rétablissement, appliquées aux stocks dont le statut a été actualisé en 2024, en utilisant des hypothèses conservatrices pour les stocks au statut incertain. Source: McLennan, L., Schijns, R., and Rangeley, R. (2023). *Projections of fishery recovery in Canada. Fishery Audit 2023: Unlocking Canada's Potential for Abundant Oceans*. Oceana Canada. <https://oceana.ca/wp-content/uploads/sites/24/2023/11/A3.-Projections-of-Fishery-Recovery-in-Canada.pdf>

BILAN DE 2024



Crédit photo : Oceana Canada/Nicholas Hiscock

La pression sur les pêches s'accroît, mais les mesures de protection restent insuffisantes

Le dernier *Audit des pêches* d'Oceana Canada révèle que malgré certains progrès, les efforts actuels en matière de science et de gestion ne respectent pas les engagements nationaux. Depuis huit ans, l'état général des stocks de poissons et d'invertébrés marins canadiens a peu évolué. Or, face à l'intensification des changements climatiques, de la pression de la pêche et de la pollution, il n'aura jamais été aussi urgent de préserver et de rétablir la biodiversité marine.

L'état actuel des pêches marines du pays se résume comme suit :

- **En mauvaise santé** : Un tiers des poissons et invertébrés marins sont en danger critique d'extinction ou dans la zone de prudence, et à peine plus du tiers peut être considéré comme en santé.
- **Sans statut** : 35 % des poissons et invertébrés marins ont un statut « incertain » en raison de l'insuffisance des points de référence et des données sur l'état des stocks.
- **Surtout sans protection** : Des plans de rétablissement n'ont été publiés que pour quatre des 33 stocks gravement épuisés. Bien que huit nouveaux plans aient été approuvés cette année,⁴ ils ne sont pas encore publics; et il n'y a aucune obligation légale de lancer des plans de rétablissement pour les autres stocks épuisés.

Ce bilan présente les principaux résultats pour 2024, tandis qu'une analyse plus approfondie des résultats commence à la page 9.



« L'état de nos pêches est loin de ce qu'il pourrait être, et moins que nous devrions accepter. En appliquant une gestion efficace des pêches, nous pouvons inverser les tendances déclinantes et assurer des bénéfices durables pour l'écosystème comme pour nos futurs moyens de subsistance. »

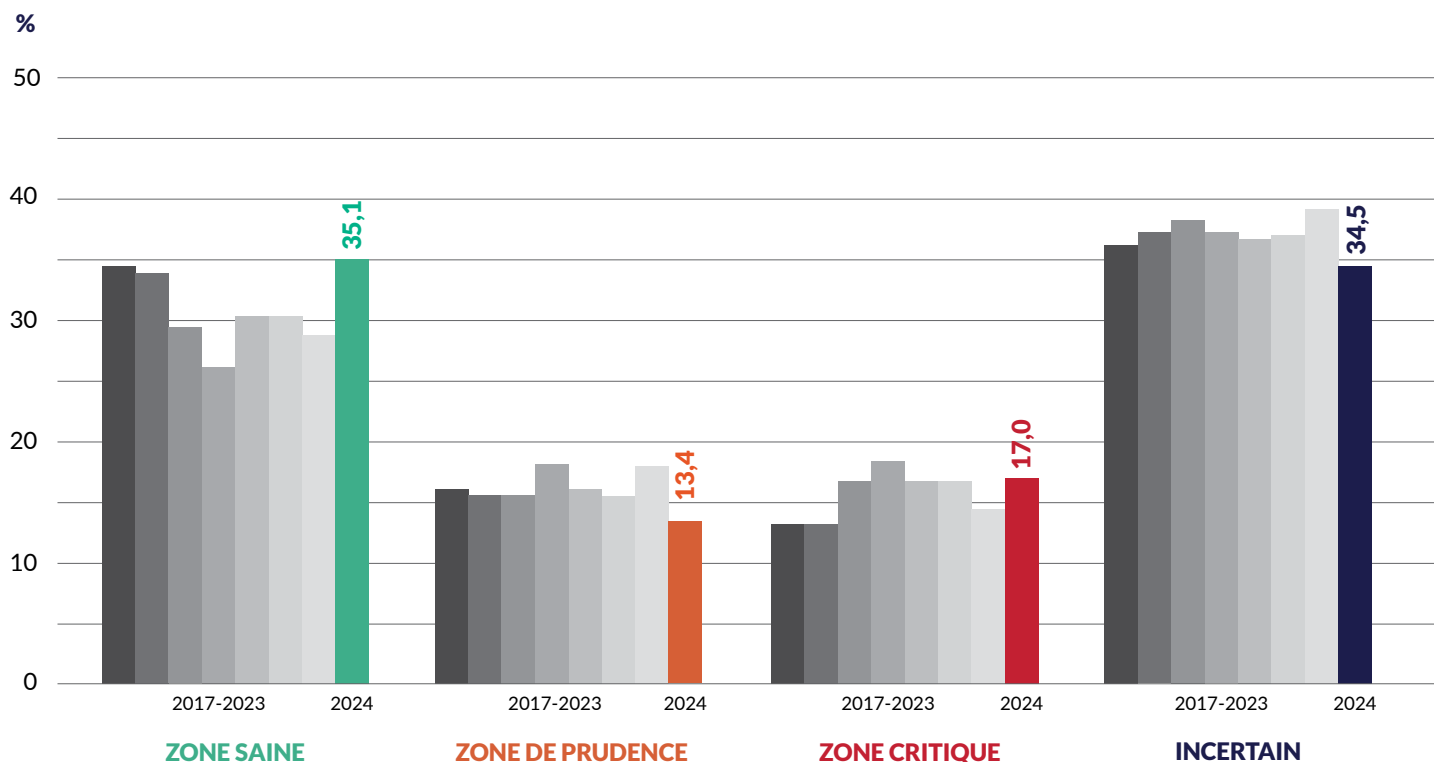
— Rebecca Schijns, Spécialiste des pêches, Oceana Canada

COMPARATIVEMENT À 2023, IL Y A :

STOCKS TOTAUX	ZONES			
	SAINE	PRUDENCE	CRITIQUE	INCERTAINE
Risque plus élevé			5 DE PLUS ✗	
Risque moindre	13 DE PLUS ✓	9 DE MOINS ✓		
Géré à l'aveuglette				9 DE MOINS ✓

⁴ Un plan de rétablissement a aussi été approuvé pour le saumon chinook de l'Okanagan; il n'est pas couvert dans cet audit, car la liste des stocks d'Oceana Canada comprend exclusivement des espèces marines. Deux autres plans de rétablissement, pour la morue du Nord (3Pn4RS) et la crevette nordique (ZPC 6), ont été approuvés en juillet 2024, en dehors de la période couverte par le présent audit.

ÉTAT DE SANTÉ DES PÊCHES CANADIENNES, DE 2017 À 2024



Zones saine, de prudence et critique

Le MPO compte trois catégories pour qualifier l'état de santé des stocks de poissons. Elles sont souvent déterminées par rapport à la biomasse du stock qui produirait le rendement maximal soutenu, ou (B_{RMS}), soit le plus grand volume de poissons pouvant être capturé, en théorie, sans affecter le maintien du stock à long terme.⁵

ZONE SAINE

Un stock est dans la zone saine lorsque sa biomasse dépasse 80 % du B_{RMS} . Lorsqu'un stock se situe dans cette zone, les décisions de gestion de la pêche visent à le maintenir à ce niveau.

ZONE DE PRUDENCE

Un stock est dans la zone de prudence si sa biomasse se situe entre 40 % et 80 % du B_{RMS} . Pour les stocks dans cette zone, les taux de capture devraient être diminués afin d'éviter l'épuisement du stock et favoriser son retour à la zone saine.

ZONE CRITIQUE

Un stock est dans la zone critique lorsque sa biomasse totalise moins de 40 % du B_{RMS} . Un stock dans cette zone est gravement endommagé; les mesures de conservation sont alors cruciales. En vertu de la *Loi sur les pêches* modernisée, des plans de rétablissement sont désormais légalement requis pour les stocks en zone critique.

L'utilisation de points de référence sous l'approche de précaution est conforme aux normes internationales. Cependant, cette approche est de plus en plus critiquée car elle ne répond pas aux objectifs socio-écologiques plus larges et n'intègre pas les systèmes de connaissances autochtones complémentaires.⁶

⁵ Le rendement maximal soutenu (RMS) est une norme mondialement acceptée pour la gestion des pêches. Le Code de conduite pour une pêche responsable de l'ONU pour l'alimentation et l'agriculture, dont le Canada est signataire, indique que les gouvernements ou les autres organismes responsables de la gestion des pêches doivent adopter des mesures appropriées, fondées sur les meilleures données scientifiques disponibles, pour maintenir ou rétablir les stocks à des niveaux capables de produire le RMS.

⁶ Frid, A., Wilson, K.L., Walkus, J., Forrest, R.E., Reid, M. (2023). *Re-imagining the precautionary approach to make collaborative fisheries management inclusive of Indigenous Knowledge Systems*. *Fish and Fisheries*, 00: 1-19. DOI: 10.1111/faf.12778.

Ce qu'il faut pour rétablir l'abondance dans nos océans

Les bonnes décisions de gestion reposent sur l'**approche de précaution**. Cela signifie qu'il faut être prudent lorsque les données scientifiques sont incertaines et prendre des mesures pour éviter tout grave dommage aux stocks et à l'écosystème marin, même si l'on n'a pas d'informations adéquates.

L'association des **systèmes de connaissances autochtones** à la **gestion écosystémique** et aux **sciences de la pêche modernes** consolide les efforts de rétablissement des écosystèmes océaniques. Les peuples autochtones protègent les écosystèmes depuis des millénaires, en s'appuyant sur une connaissance approfondie des lieux, des perspectives multigénérationnelles et des pratiques culturelles cruciales au maintien des écosystèmes locaux.

Les partenariats sont essentiels pour faire face aux défis interreliés des changements climatiques et de la perte de biodiversité, en créant une approche holistique pour prendre soin des océans et des communautés qui en dépendent.

L'association des systèmes de connaissances autochtones à la gestion écosystémique et aux sciences de la pêche modernes consolide les efforts de rétablissement des écosystèmes.



Crédit photo : Oceana Canada/Nicholas Hiscock

LE RÉTABLISSMENT ET LE MAINTIEN DE LA SANTÉ DES PÊCHES CANADIENNES REPOSENT SUR TROIS GRANDS PILIERS :



Une **science rigoureuse** pour comprendre l'état des stocks, leur biologie et les effets qu'auront la pression de la pêche et les facteurs environnementaux à l'avenir.



Une **surveillance efficace** pour déterminer le nombre de poissons récoltés et rejetés par toutes les sources d'activité de pêche.

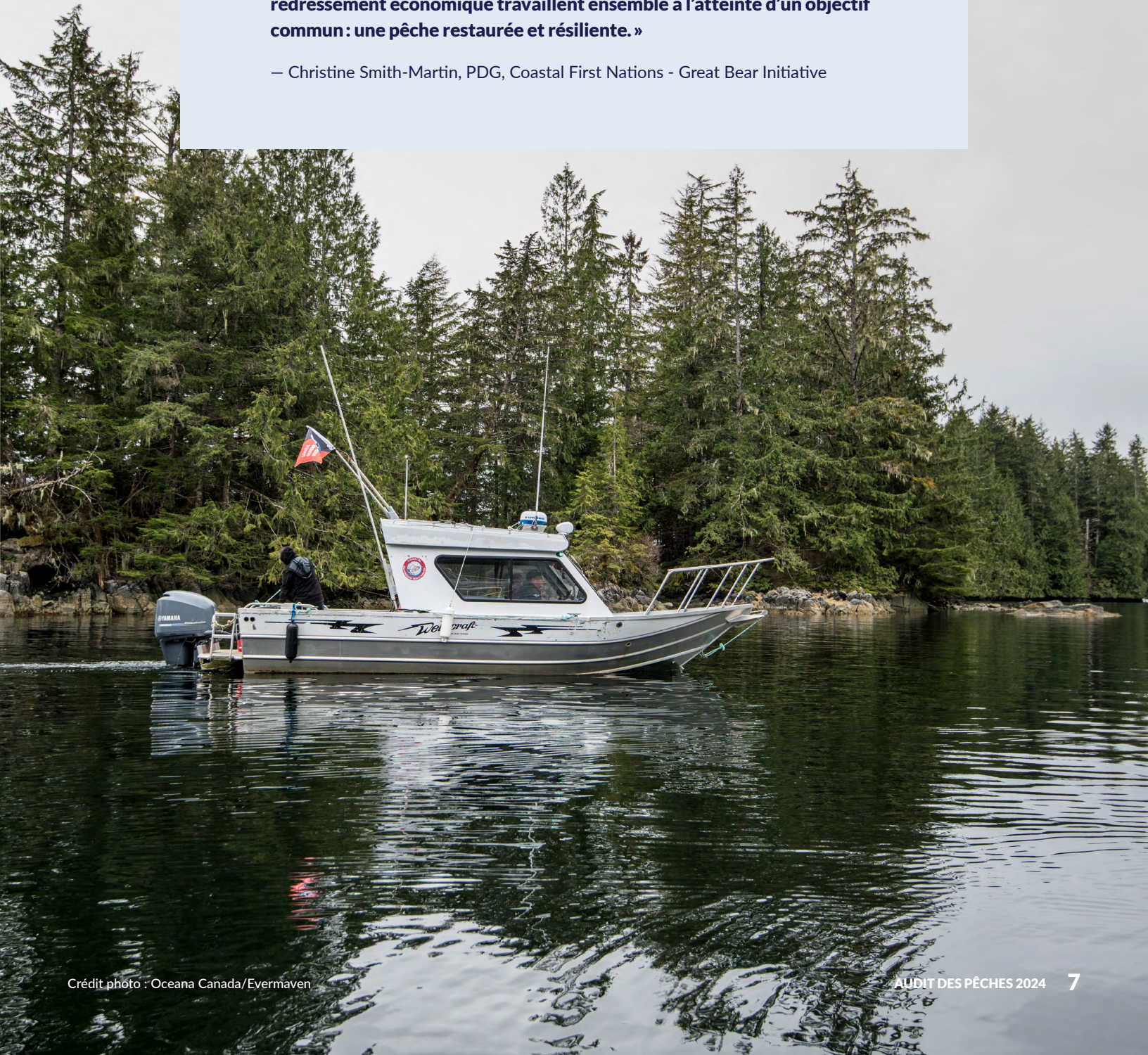


De **bonnes décisions de gestion** tenant compte d'un écosystème en évolution et privilégiant la santé et l'abondance des stocks à long terme plutôt que le rendement à court terme.



« L'intégration des connaissances et des valeurs autochtones dans la gestion moderne des pêches favorise un lien plus profond avec l'environnement et une meilleure compréhension de ses dynamiques. Une prise de décision partagée renforce les partenariats, assurant que la conservation et le redressement économique travaillent ensemble à l'atteinte d'un objectif commun : une pêche restaurée et résiliente. »

— Christine Smith-Martin, PDG, Coastal First Nations - Great Bear Initiative



Les lacunes se comblent... lentement

Parmi les progrès cette année, notons la hausse des stocks ayant des points de référence supérieurs et inférieurs, des estimations de la mortalité naturelle, des observations sur les changements climatiques et des évaluations récentes des stocks. Mais les progrès sont lents. Plus du tiers des stocks n'ont toujours pas de points de référence limites, et peu de stocks ont des estimations des taux de mortalité globale et d'exploitation.

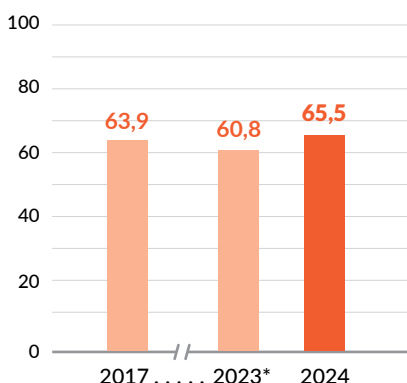
Les progrès sont aussi limités quant à l'établissement de liens entre les systèmes de connaissances autochtones et la science occidentale. Ces liens sont cruciaux pour l'approche holistique de la gestion des populations de poissons (voir page 16 pour plus de détails), particulièrement à mesure que les effets des changements climatiques s'accroissent.

Pour prendre des décisions avisées en matière de gestion des pêches et des océans, il faut disposer de données de qualité et d'avis scientifiques actualisés.

INDICATEUR :

Stocks avec des données suffisantes pour évaluer l'état de santé (%)

Objectif : Permettre aux chercheurs de faire une estimation fiable du nombre de poissons dans l'eau, et déterminer leur état de santé.

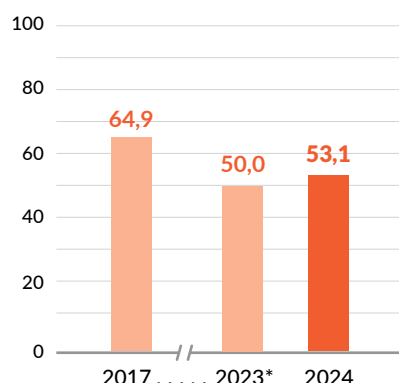


Depuis l'audit de l'an dernier, de nouvelles données ont permis au MPO de classer neuf stocks indicatifs dont l'état était auparavant incertain, tandis qu'aucun stock n'est passé d'un état connu à un état incertain.

INDICATEUR :

Stocks avec des estimations récentes de la biomasse (%)

Objectif : Aider les dirigeants à prendre des décisions selon des estimations récentes (dans les cinq dernières années) de la quantité de poissons dans l'eau.



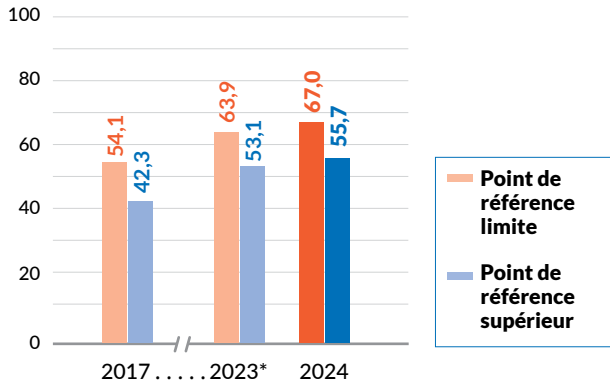
Après une baisse constante depuis 2017, les stocks avec une estimation récente de la biomasse ont légèrement augmenté cette année. Également, ceux ayant un état actualisé temporairement (non illustré) ont continuellement augmenté depuis 2019. Ainsi, près de 70 % des stocks ont fait l'objet d'au moins une évaluation des tendances d'abondance depuis cinq ans.

* Données de 2018 à 2022 disponibles au [Oceana.ca/FisheryAudit2024](https://oceans.ca/fisheryaudit2024)

INDICATEUR :

Stocks ayant des points de référence établis (%)

Objectif : Permettre aux dirigeants d'évaluer si un stock est dans la zone saine, de prudence ou critique; établir les quantités de prises adéquates selon l'état de santé; et mesurer l'efficacité des mesures de gestion.



Globalement, le nombre de stocks avec PRL a fortement augmenté depuis 2017. Outre une légère baisse en 2022, le nombre avec PRS a aussi grimpé, bien qu'à un rythme plus lent. Ces hausses sont probablement dues aux politiques établissant les points de référence comme condition au déclenchement des plans de rétablissement dans le cadre de la Loi sur les pêches modernisée du Canada.

POINTS DE RÉFÉRENCE

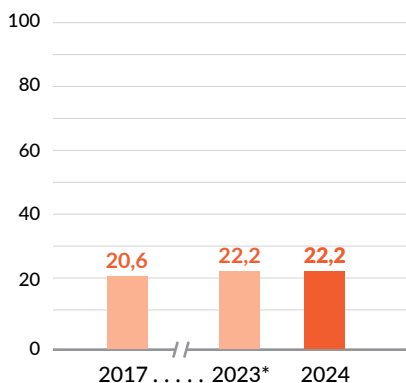
Le **point de référence supérieur** (PRS) identifie la limite au-delà de laquelle le poisson sera considéré comme en santé, tandis que le **point de référence limite** (PRL) identifie la limite en deçà de laquelle le stock sera en état critique. Les politiques du MPO et les pratiques exemplaires mondiales exigent que des mesures correctives soient prises avant qu'un stock n'atteigne le point de référence limite.

Contrairement aux PRS et PRL établis scientifiquement, un **point de référence cible** (PRC) désigne l'état souhaité d'un stock, selon des objectifs de productivité, des considérations écologiques générales et des objectifs socio-économiques pour la pêche. Le PRC est souvent fixé à un niveau égal ou supérieur au PRS.

INDICATEUR :

Stocks avec un taux estimé de mortalité par pêche (%)

Objectif : Déterminer les niveaux de capture des poissons par les activités de pêche et établir des limites de pêche durable.

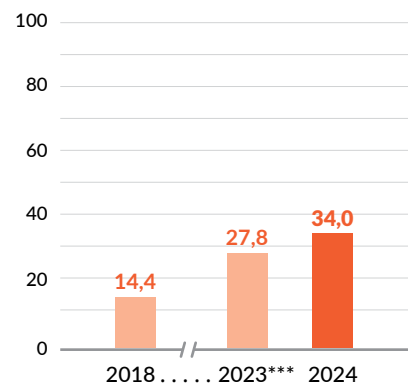


Seuls quatre stocks ont fait l'objet d'évaluations récentes qui incluent clairement toutes les sources présumées de mortalité par pêche (pêche commerciale dirigée, récréative, d'appât, alimentaire, sociale et rituelle, et prises accessoires). Les évaluations de 9 autres incluent au moins partiellement les sources non commerciales.

INDICATEUR :

Stocks avec un taux estimé de mortalité naturelle** (%)

Objectif : Déterminer le taux de mort naturelle des poissons, afin de prendre de meilleures décisions pour la gestion des stocks.



Depuis que cet indicateur a été intégré à l'Audit des pêches de 2018, une hausse constante a été notée chaque année, reflétant probablement une utilisation accrue de nouvelles approches de modélisation.

* Données de 2018 à 2022 disponibles au [Oceana.ca/FisheryAudit2024](https://oceans.ca/FisheryAudit2024)

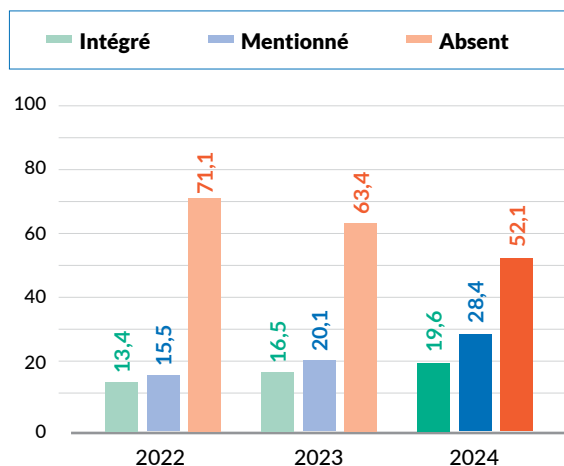
** Nouvel indicateur en 2018

*** Données de 2019 à 2022 disponibles au [Oceana.ca/FisheryAudit2024](https://oceans.ca/FisheryAudit2024)

INDICATEUR :

Documents scientifiques et de gestion qui intègrent les aspects liés aux changements climatiques* (%)

Objectif : Évaluer la vulnérabilité et l'impact des changements climatiques sur les stocks de poissons afin d'élaborer des mesures de gestion adaptées au climat.



* Nouvel indicateur en 2022

Les documents de gestion pour près de la moitié des stocks inclus dans cet Audit intègrent ou mentionnent désormais les effets des changements climatiques; une hausse de 11,4 % par rapport à 2023. Toutefois, plus de la moitié ne tiennent pas compte du climat, malgré toutes les données validées par des pairs concernant l'effet du climat sur les écosystèmes marins.



RECOMMANDATIONS - SCIENCE

- Gérer les pêches en fonction d'une science et d'une politique rigoureuses, tout en établissant un statut et un point de référence limite pour tous les stocks incertains.
- Tenir compte des effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins.

Intégrer les changements climatiques dans la gestion des pêches

Le réchauffement climatique frappe durement les océans, qui absorbent 90 % de l'excès de chaleur capturé par les émissions de gaz à effet de serre. Avec la hausse des températures, la quantité d'oxygène dans l'eau diminue et les schémas de circulation se modifient, ce qui modifie les voies de migration des poissons, réduit les captures et menace 87 % de toutes les espèces marines.⁷

Les changements climatiques ne peuvent être enrayerés du jour au lendemain. Mais une gestion adaptative des pêches pourrait en atténuer les effets. Cette année, le MPO a mis à l'essai un nouveau modèle pour ses rapports scientifiques, incluant une section sur les aspects relatifs aux écosystèmes et changements climatiques. Cependant, plus d'évaluations de la vulnérabilité et des risques liés aux changements climatiques sont requises pour clairement intégrer la science dans les décisions de gestion des pêches.



Crédit photo : Oceana Canada/Nicholas Hiscock

⁷ Climate risk index assesses around 25,000 marine species. Source: Boyce, D. G., Tittensor, D. P., Garilao, C., Henson, S., Kaschner, K., Kesner-Reyes, K., ... & Worm, B. (2022). A climate risk index for marine life. *Nature Climate Change*, 12(9), 854-862.



« Pour rétablir et maintenir des pêches en santé pour les générations à venir, il faut utiliser judicieusement les meilleures données scientifiques disponibles et s'adapter à des conditions de plus en plus incertaines. Pourtant, la triste vérité est que le Canada n'y parvient pas pour beaucoup trop de stocks, ce qui a des conséquences évidentes et désastreuses. »

— Dr. Robert Rangeley, Directeur des sciences, Oceana Canada

Des engagements non respectés, mais du nouveau financement pourrait faire bouger les choses

Une surveillance efficace assure la collecte opportune de données fiables sur chaque type de poisson capturé. Cela permet aux décideurs de fixer des limites de capture saisonnières appropriées qui protègent l'industrie à long terme. Une surveillance inadéquate peut entraîner une surpêche et des conséquences dévastatrices pour les océans, les pêches et les communautés côtières qu'elles soutiennent.

La Politique fédérale de surveillance des pêches de 2019 promettait de combler les lacunes en matière de surveillance. Mais en novembre 2023, le Bureau du vérificateur général du Canada a souligné l'incapacité du MPO à appliquer la politique sur les 156 stocks identifiés comme prioritaires.

Cela fait écho aux conclusions d'Oceana Canada, qui révèlent que les lacunes de surveillance ont engendré de grandes incertitudes sur les données de capture. En effet, près de 80 % des populations de poissons marins sauvages n'ont pas d'estimations de mortalité par pêche.

Pour remédier à ces lacunes, le gouvernement a affecté 30,9 M\$ pour faire progresser l'application de la Politique de surveillance des pêches de 23 stocks prioritaires d'ici 2028. Investie efficacement, cette somme permettrait d'intensifier considérablement les efforts de surveillance, afin que le Canada ne gère plus ses pêches à l'aveuglette.

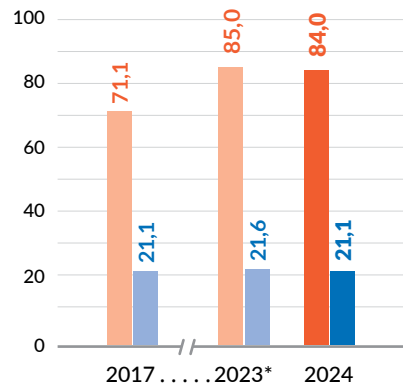
INDICATEUR :

Stocks dont les pêches ont des mesures de surveillance des prises (%)

Objectif : Aider à prévenir la surpêche, contrôler la capture accessoire et recueillir des informations scientifiques pour l'évaluation des stocks.

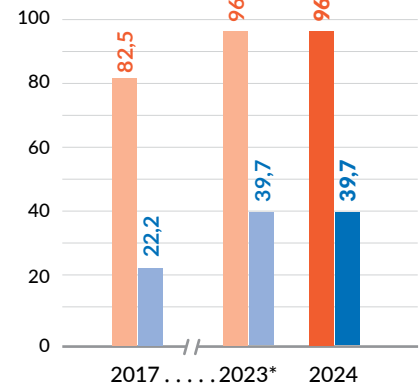
SURVEILLANCE EN MER

- Un certain degré de surveillance en mer ou électronique (%)
- Surveillance en mer ou électronique à 100 % (%)



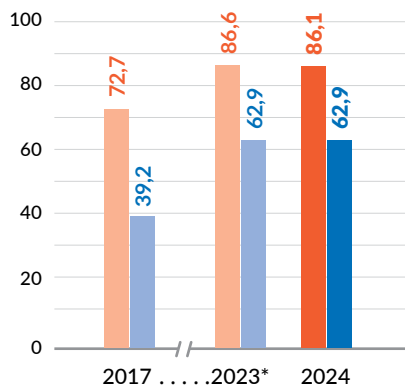
JOURNAUX DE BORD

- Un certain degré de journaux de bord obligatoires (%)
- Journaux de bord obligatoires où toutes les prises sont notées (%)



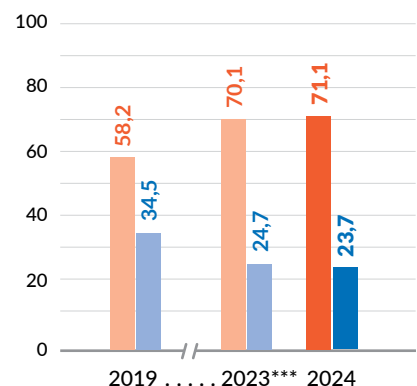
SURVEILLANCE À QUAI

- Un certain degré de surveillance à quai (%)
- Vérification à quai indépendante de 100 % des débarquements (%)



SURVEILLANCE DE LA LOCALISATION DES NAVIRES**

- Un certain degré de surveillance de localisation des navires (%)
- Localisation électronique des navires obligatoire à 100 % (%)



Dans toutes les pêches canadiennes, les niveaux de surveillance déclarés ont connu une hausse notable depuis 2017. Toutefois, cette amélioration est probablement due à la disponibilité accrue de la documentation plutôt qu'à des changements dans les pratiques de surveillance. La Politique de surveillance des pêches n'a encore été pleinement mise en œuvre dans aucune pêche, et la plupart des indicateurs ont stagné ces dernières années.

* Données de 2018 à 2022 disponibles au [Oceana.ca/FisheryAudit2024](https://www.oceana.ca/FisheryAudit2024)

** Nouvel indicateur en 2019

*** Données de 2020 à 2022 disponibles au [Oceana.ca/FisheryAudit2024](https://www.oceana.ca/FisheryAudit2024)

Une bonne surveillance permet de savoir où et quand la pêche a lieu, et quelle quantité de chaque espèce est prélevée.



RECOMMANDATION – SURVEILLANCE

- Compter tout ce qui est capturé dans une pêche - y compris à des fins récréatives et pour l'appât; et tenir compte de toutes les sources de pêche dans les décisions de gestion.

Une meilleure surveillance stimule la santé du flétan et du poisson de fond

Les pêches au chalut des poissons de fond et à la ligne du flétan dans le Pacifique illustrent la rigueur des systèmes de surveillance avec une couverture de 100 % en mer et à quai. Depuis 2006, elles utilisent le contrôle électronique en mer, assurant ainsi l'exactitude des données tout en remédiant au harcèlement généralisé des observateurs des pêches canadiennes. Ce système de contrôle électronique avancé est un modèle puissant que les autres pêches peuvent adopter pour recueillir des données fiables en temps réel, ce qui, au final, améliore la gestion des pêches.

LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA DÉNONCE LE MANQUE DE FIABILITÉ DES DONNÉES DU MPO

En novembre 2023, le Bureau du vérificateur général du Canada a réprimandé le MPO pour sa surveillance déficiente des pêches commerciales. Le rapport, rédigé par Jerry V. DeMarco, Commissaire à l'environnement et au développement durable, reflétait les recommandations d'Oceana Canada exhortant le MPO à accélérer l'application de sa politique de surveillance ainsi que le déploiement de son système d'information intégré, et à revoir ses programmes d'observation par des tiers pour résoudre les problèmes de conformité.



Crédit photo : iStock/ChristiLaLiberte

« Nous avons besoin de données de qualité non seulement pour prendre des décisions concrètes sur la durabilité des pêches, mais aussi pour obtenir le soutien des communautés et de l'industrie réglementée, et leur confiance envers les décisions ayant une incidence sur leurs moyens de subsistance. Ceci amène deux avantages : de meilleures données signifient de meilleures décisions et un meilleur soutien pour ces décisions. »

— Jerry V. DeMarco, Commissaire à l'environnement et au développement durable

Huit plans de rétablissement approuvés, aucun publié

Les plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) fournissent des orientations importantes en décrivant clairement la manière dont une pêche sera gérée sur une période donnée. Il est encourageant de constater que plus de 90 % des stocks du Canada sont désormais couverts par des PGIP.

Les plans de rétablissement sont aussi des outils essentiels qui définissent la stratégie pour rétablir les stocks gravement épuisés. Et ils fonctionnent. L'Audit de 2024 démontre que les décisions de pêche concernant les stocks avec des plans de rétablissement en cours d'élaboration suivaient plus rigoureusement les avis scientifiques afin d'assurer un rétablissement à long terme.

En 2022, les règles prévues par la *Loi sur les pêches* sont entrées en vigueur, exigeant l'élaboration de bons plans de rétablissement dans les deux ans suivant l'inscription d'un stock critique sur la liste des dispositions relatives aux stocks. Malgré ces exigences, des plans de rétablissement n'ont été élaborés que pour quatre des 33 stocks gravement épuisés du présent Audit.

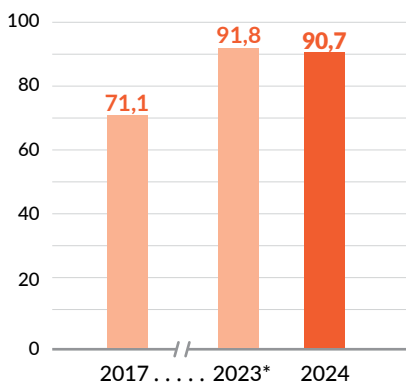
Le MPO a réalisé certains progrès. Bien qu'aucun nouveau plan de rétablissement n'ait été publié entre le 2 juillet 2023 et le 1^{er} juillet 2024, période couverte par le présent Audit, la ministre a approuvé huit nouveaux plans en avril 2024.⁸

Toutefois, l'élaboration des plans de rétablissement continue d'être excessivement lente, ce qui met gravement en péril l'avenir de plusieurs stocks.

INDICATEUR :

Stocks inclus dans les Plans de gestion intégrée des pêches (PGIP) (%)

Objectif : Fournir un cadre pour la conservation et l'utilisation durable des pêches canadiennes en établissant clairement les directives de gestion pour une période donnée.

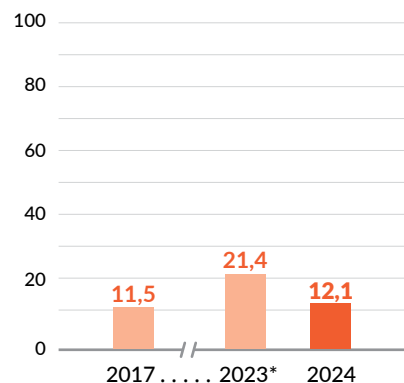


Malgré une légère baisse par rapport à l'an dernier, le nombre de stocks ayant un PGIP a fortement augmenté depuis 2017. Cette tendance est probablement due à la hausse notable enregistrée en 2019, lorsque le MPO a publié plusieurs nouveaux PGIP pour plusieurs stocks.

INDICATEUR :

Stocks en zone critique ayant un plan de rétablissement (%)

Objectif : Fournir un cadre de planification afin d'assurer le rétablissement des stocks de poissons hors de la zone critique. Ces stocks subissent de graves dommages; des mesures de conservation (ex. : baisse des captures, restauration de l'habitat, fermetures de zones, etc.) sont essentielles.



Aucun nouveau plan de rétablissement n'a été publié sur le site web du MPO avant la date butoir du présent Audit (1^{er} juillet 2024). Toutefois, des plans de rétablissement ont été approuvés pour huit stocks de référence (ainsi que pour le saumon, qui dépasse la portée du présent Audit). Les projets de plans semblent conformes aux nouvelles exigences réglementaires et les décisions de gestion pour ces stocks pour 2024 étaient aussi conformes aux mesures de rétablissement.

* Données de 2018 à 2022 disponibles au [Oceana.ca/FisheryAudit2024](https://oceans.ca/FisheryAudit2024)

⁸ Un plan de rétablissement a aussi été approuvé pour le saumon chinook de l'Okanagan, qui n'est pas couvert par le présent Audit, car les stocks de référence d'Oceana Canada comprennent exclusivement des espèces marines. Deux autres plans de rétablissement, pour la morue de l'Atlantique (3Pn4RS) et la crevette du Nord (ZPC 6), ont été approuvés en juillet 2024, et les plans de rétablissement du maquereau de l'Atlantique et de la morue de l'Atlantique (3Ps) ont été publiés en septembre, hors de la période couverte par le présent Audit.



RECOMMANDATIONS - GESTION

- Publier et mettre en œuvre des plans de rétablissement pour 12 stocks, tel que l'exigent les dispositions relatives aux stocks de poissons.
- Mettre en œuvre des plans de rétablissement pour tous les autres stocks critiques d'ici 2026-2027.
- Prendre des décisions de gestion conformes à la législation.

Pour protéger les pêches canadiennes, tous les stocks doivent être inclus dans les dispositions relatives aux stocks de la *Loi sur les pêches*, déclenchant ainsi les plans de rétablissement pour les stocks gravement épuisés et des décisions de gestion afin de maintenir la santé des populations.



« L'absence de plan pour la morue du Nord a conduit à une gestion des pêches improvisée et non durable, ainsi qu'à un ralentissement de son rétablissement. Bien que les dispositions relatives aux stocks de poissons renforcent la *Loi sur les pêches*, il est crucial de suivre les directives du MPO et les avis scientifiques pour éviter que le déclin ne se poursuive. Pour atteindre un véritable rétablissement des stocks, la science doit être au cœur du processus décisionnel. »

— Peter Shelton, ancien chercheur au MPO de Terre-Neuve pendant 30 ans



Crédit photo : iStock/mirecca

L'approche contradictoire du Canada en matière de gestion des pêches, axée sur la crise, a entraîné des pertes économiques et des retards de rétablissement des stocks, affectant 72 000 travailleurs des pêches et coûtant des millions de dollars aux communautés côtières.

LE POUVOIR DU PARTAGE DES CONNAISSANCES ET DE LA PRISE DE DÉCISION PARTAGÉE



Crédit photo : Oceana Canada/Evermaven

Les communautés autochtones sont profondément connectées aux pêches, car elles protègent ces écosystèmes depuis des générations en utilisant des pratiques qui privilégient le respect des êtres vivants, la responsabilité envers les générations futures et passées, et l'interdépendance des espèces, des habitats et des personnes.

Au Canada, plusieurs groupes autochtones ont fait progresser les efforts d'association des systèmes de connaissances autochtones (SCA) et de la science occidentale sur leurs territoires. Mais pour y parvenir, le MPO doit renforcer la législation et moderniser ses politiques.

L'application des SCA et du droit autochtone dans la prise de décision correspond à l'intention des orientations et de la politique de la *Loi sur les pêches*. Les progrès sont lents, malgré les engagements du gouvernement fédéral et des ministères. Par ailleurs, le cadre actuel de l'approche de précaution et les politiques relatives aux espèces fourragères relevant du Cadre pour la pêche durable du MPO manquent de souplesse pour intégrer pleinement les valeurs holistiques et relationnelles des SCA et la gestion des pêches fondée sur les écosystèmes.

L'accord de réconciliation sur les ressources halieutiques conclu en 2021 entre huit Premières Nations côtières de la Colombie-Britannique et le gouvernement du Canada constitue une avancée majeure, car il confère à ces Premières Nations un rôle de premier plan dans la revitalisation des pêches côtières et le rétablissement des stocks épuisés.

Le MPO peut s'appuyer sur cette avancée historique en travaillant avec les Premières Nations pour créer d'autres cadres de gestion collaborative qui respectent la gouvernance autochtone.

Ce faisant, il peut s'acquitter des responsabilités fondamentales qui lui incombent en vertu du Programme de réconciliation du Canada et de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, promouvoir des écosystèmes résilients et protéger la sécurité culturelle, tout en garantissant la viabilité à long terme des pêches.

L'association des systèmes de connaissances autochtones et de la science occidentale - l'« approche à double perspective » - fournit des pratiques éprouvées de gestion des écosystèmes.⁹



RECOMMANDATIONS DES SYSTÈMES DE CONNAISSANCES AUTOCHTONES

- Moderniser l'ensemble des politiques relevant du Cadre pour une pêche durable afin d'inclure de façon significative les systèmes de connaissance autochtones dans la gestion des pêches et les processus scientifiques.
- Mettre en œuvre des accords de gestion concertée de la pêche.
- Soutenir les initiatives de surveillance et de gestion de la pêche et de l'habitat menées par les populations autochtones.

⁹ L'approche à double perspective, traduction de « Two-Eyed Seeing », repose sur le concept mi'kmaq d'Etuaptmumk, défini à l'origine par les aînés mi'kmaq Albert Marshall et Murdena Marshall. Source: Bartlett C., Marshall M., Marshall A. (2012). *Two-Eyed Seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together Indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing*. *Journal of Environmental Studies and Sciences*, 2, 331-340. <https://doi.org/10.1007/s13412-012-0086-8>

Des plans autochtones pour protéger le hareng du Pacifique

Chaque année, le hareng du Pacifique revient de la haute mer pour frayer le long de la côte de la Colombie-Britannique. Cet événement annuel rend les eaux turquoise avec la laitance et recouvre les rochers, la zostère et les algues d'œufs.

Cet afflux de nutriments joue un rôle essentiel dans les écosystèmes locaux, nourrissant autant les poissons de fond et les saumons que les mammifères marins et les oiseaux de mer. Il est aussi essentiel à la culture et au bien-être des Premières Nations côtières pratiquant la pêche traditionnelle du « hareng sur varech », ce qui permet de récolter les œufs de hareng nutritifs sans nuire au poisson.

Mais la surpêche industrielle a gravement décimé le hareng du Pacifique. Aujourd'hui, les stocks le long de la côte centrale sont en zone de prudence, tandis que ceux autour de Haida Gwaii sont considérés comme critiques. Le hareng du détroit de Géorgie, du district de Prince Rupert et de la côte ouest de l'île de Vancouver varie entre la zone saine et de prudence, tout en subissant une pression accrue par les changements climatiques et les activités concentrées de pêche.

Deux plans d'origine autochtone fournissent des exemples pour renverser la situation.

Le plan de rétablissement du hareng de Haida Gwaii, élaboré en collaboration par le Conseil de la nation haïda, le MPO et Parcs Canada, adopte une approche axée sur l'écosystème qui tient compte des interdépendances complexes existant dans les milieux marins.

Parallèlement, le régime élaboré par la Première nation Kitasoo Xai'xais pour gérer le hareng du Pacifique sur son territoire s'inspire du respect et de la réciprocité, deux principes juridiques de la Nation.

Les deux plans privilégient le maintien d'une quantité suffisante de harengs pour assurer la santé de l'écosystème marin, et des cultures autochtones qui en dépendent.



L'intendance n'est pas seulement une question de travail, c'est aussi notre vie et notre responsabilité. La gestion autochtone du hareng sur le territoire de Kitasoo Xai'xais est fondée sur le respect et la réciprocité, et s'appuie sur des générations de connaissances et d'expérience. Les problèmes auxquels sont confrontés les pêches peuvent être résolus en travaillant en collaboration et en palliant les lacunes de législation et de politique afin d'assurer un avenir abondant pour tous. »

— Doug Neasloss, Chef conseiller,
Nation Kitasoo Xai'xais



Crédit photo : Oceana Canada

RAPPORT DES PROGRÈS RÉALISÉS PAR LA LOI SUR LES PÊCHES



Cinq ans après l'adoption de la *Loi sur les pêches* modernisée, sa mise en œuvre est lente et irrégulière.

En 2019, la *Loi sur les pêches* fédérale a été modifiée pour la première fois en 150 ans d'histoire, faisant du rétablissement des pêches la loi. Une fois qu'un stock en zone critique est inscrit sur la liste des dispositions relatives aux stocks de poissons, entrées en vigueur en 2022, le MPO doit élaborer et exécuter un plan de rétablissement pour ce stock.

La *Loi* favorise aussi la transparence dans la prise de décisions, en exigeant du MPO qu'il s'assure que les niveaux de pêche d'un stock soient compatibles au rétablissement et qu'il publie toute raison justifiant une modification des délais du plan de rétablissement.

Ces changements ont eu un impact. En 2024, la différence de traitement entre les stocks protégés par les dispositions de rétablissement de la loi, et ceux qui ne le sont pas, est flagrante. Une analyse de 16 stocks majeurs réalisée par Oceana Canada a révélé que les stocks non protégés, comme le capelan, continuent d'être surexploités et mal gérés.

En revanche, pour les stocks gravement épuisés soumis à ces dispositions, le rétablissement a été davantage favorisé. Par exemple, les décisions en matière de pêche pour les stocks inscrits sur la liste, comme le maquereau de l'Atlantique, suivaient avec plus de rigueur les avis scientifiques et se fondaient sur les mesures définies dans les plans de rétablissement.

La décision de 2024 concernant la morue du nord fut une exception notable. La décision de rouvrir la pêche commerciale à la morue du Nord après un moratoire de 32 ans - avec une hausse de 38 % du quota par rapport à la pêche d'intendance de l'année dernière - n'est pas justifiée par la science. Elle ne

tient pas compte de l'approche de précaution, ni l'intention de la loi de faire fructifier les stocks et d'empêcher qu'ils ne continuent à décliner.

Le MPO doit accélérer la cadence.

Malgré un cadre juridique clair, le gouvernement fédéral est lent à agir. À ce jour, un seul lot de 30 stocks a été répertorié en vertu des dispositions relatives aux stocks, et un deuxième lot proposé de 65 stocks n'a pas encore été ajouté dans les règlements. Au rythme actuel, il faudra 16 ans pour que tous les stocks soient inscrits.

Pour que les dispositions relatives aux stocks de poissons soient efficaces, tous les stocks gérés par le gouvernement fédéral doivent être inscrits sur la liste de la réglementation, ce qui engendre des obligations légales en matière de rétablissement des populations épuisées et de gestion durable des populations saines.

Si des mesures ambitieuses étaient prises pour inclure tous les stocks d'ici l'an prochain, tous les stocks critiques pourraient disposer de plans de rétablissement d'ici 2027.

RECOMMANDATIONS DE LA LOI SUR LES PÊCHES

- Inscrire tous les stocks restants en zone critique et de prudence dans les dispositions relatives aux stocks de la *Loi sur les pêches* d'ici décembre 2024.
- Inclure tous les autres stocks dans la réglementation en 2025.

LE BON, LE MAUVAIS ET LE DOUTEUX : LES DÉCISIONS DU MPO EN 2024

Encore une fois, la qualité des décisions de gestion des pêches a varié en 2024. Certaines pêches ont respecté les avis scientifiques, dont celles concernant le **hareng du Pacifique de Haida Gwaii**, les géniteurs de printemps du **hareng de l'Atlantique** et le **maquereau de l'Atlantique**.

Ces stocks sont déjà inscrits dans les dispositions relatives aux stocks de la *Loi sur les pêches*, leur conférant une meilleure protection légale. Les décisions relatives aux quotas de pêche ont ainsi été justifiées par la science et ont clairement respecté les principes juridiques et politiques de rétablissement des populations épuisées à des niveaux sains.

Cependant, la saison 2024 a connu plusieurs décisions à courte vue de la ministre, risquant de compromettre la santé à long terme des écosystèmes marins du Canada et des pêches qu'ils soutiennent.

Par exemple, cette année, la ministre a ouvert et augmenté les quotas de **pêche commerciale à la morue du Nord**, pour la première fois depuis des décennies. Mais cela a été fait sans plan de rétablissement des stocks, et sans tenir compte des preuves scientifiques évidentes - y compris les propres modèles du MPO - selon lesquelles une pression de pêche accrue ramènerait le stock dans la zone critique en quelques années.

Pire encore, cette réouverture est survenue dans la foulée de la décision de poursuivre la surpêche du **capelan**, principale source alimentaire de la morue du Nord (et une importante source alimentaire pour les baleines, les oiseaux de mer et les populations locales). L'épuisement de cette importante espèce fourragère menace des pêches commercialement importantes et la résilience de tout l'écosystème marin de l'Atlantique Nord-Est.

Ce ne sont pas toutes les décisions de pêche qui furent des succès ou échecs incontestables. Prenons l'exemple du **sébaste**. Bien que ce stock ne soit pas encore inscrit dans les dispositions relatives aux stocks, la réouverture de sa pêche commerciale comprenait de nouvelles mesures de gestion. La ministre a remis en cause ces mesures solides et scientifiquement fondées en fixant un quota plus du double de celui initialement proposé, risquant ainsi de compromettre son rétablissement et celui d'autres poissons de fond, souvent capturés en prises accessoires.

Par ailleurs, la décision de réduire le total admissible de capture des géniteurs d'automne du **hareng atlantique** dans le sud du golfe du Saint-Laurent respecte partiellement la science. Toutefois, les réductions imposées par la ministre sont beaucoup trop modestes. Alors que le stock décline rapidement vers la zone critique, le nouveau volume de capture de 8 500 tonnes n'est pas assez bas pour permettre son rétablissement.

Décisions de gestion qui respectent les avis scientifiques

- ✓ Hareng du Pacifique (Haida Gwaii)
- ✓ Hareng de l'Atlantique (reproducteur de printemps, sud du golfe du Saint-Laurent)
- ✓ Maquereau de l'Atlantique

Décisions de gestion qui ne respectent pas les avis scientifiques

- ✗ Capelan (2J3KL)
- ✗ Hareng atlantique (reproducteur d'automne du sud du golfe du Saint-Laurent)
- ✗ Morue du Nord (2J3KL)
- ✗ Hareng de l'Atlantique (sud-ouest de Nouvelle-Écosse / reproducteur de la Baie de Fundy)

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES PLANS DE RÉTABLISSMENT



Crédit photo : iStock/Philip Rozenski

Avec l'introduction de règlements sur le rétablissement en 2022 et la priorité accordée à 12 stocks critiques pour le rétablissement, on constate une ambition renouvelée de rétablir les populations épuisées de poissons.

Les plans de rétablissement définissent des approches transparentes et fondées sur des données probantes pour ramener les stocks épuisés en zone saine. Ils prévoient des échéanciers précis, tout en tenant compte de l'importance socio-économique et culturelle de la pêche pour les communautés côtières.

En avril 2024, la ministre des Pêches et des Océans a approuvé de nouveaux plans de rétablissement pour huit stocks de référence couverts par le présent audit.¹⁰ Bien qu'aucun de ces plans n'ait été rendu public avant la limite du 1^{er} juillet fixée pour le présent audit, ils marquent une étape importante dans la mise en œuvre de l'engagement du Canada envers une gestion durable des pêches.

Les versions préliminaires examinées par Oceana Canada suggèrent que la qualité de ces plans de rétablissement non

publiés est nettement supérieure à celle des efforts passés. Mais le travail est loin d'être terminé. Plusieurs stocks critiques n'ont toujours pas de stratégies de rétablissement adéquates et le rythme doit être accéléré afin d'éviter de nouvelles pertes environnementales et économiques.

Engager les pêches canadiennes sur la voie du rétablissement est un investissement judicieux, qui présente d'énormes avantages pour la vie marine et les communautés côtières. Par exemple, les experts estiment que :

- En à peine 10 ans, le rétablissement de la pêche à la morue du Nord pourrait créer 16 fois plus d'emplois et valoir jusqu'à cinq fois plus que sa valeur actuelle.¹¹
- Le rétablissement du maquereau de l'Atlantique pourrait entraîner des bénéfices estimés à plus de 54 M\$, avec un rendement sur investissement de 12,9 %.¹²
- Un stock de hareng rétabli dans la baie de Fundy pourrait entraîner des captures commerciales accrues, représentant au moins 402 M\$.¹³



Crédit photo : iStock/Kyle Bedell

¹⁰ Un plan de rétablissement a aussi été approuvé pour le saumon chinook de l'Okanagan, qui n'est pas couvert par le présent Audit, car les stocks de référence d'Oceana Canada comprennent exclusivement des espèces marines. Deux autres plans de rétablissement pour des stocks de référence ont été approuvés plus tard en juillet 2024, hors de la période couverte par cet Audit.

¹¹ Selon la moyenne des captures historiques de 1983 à 1989, en supposant une pêche restaurée de plus de 209 000 tonnes. Source : Oceana Canada (2019). *Oceans of Opportunity: The Economic Case for Rebuilding Northern Cod*. https://oceana.ca/wp-content/uploads/sites/24/the_economic_case_for_rebuilding_northern_cod_report.pdf

¹² Oceans North (2020). *The Jig is Up: Millions at Stake in DFO's Failed Actions to Rebuild the Depleted Atlantic Mackerel Stock*. Selon une analyse économique réalisée par Gardner Pinfold Consultants Inc. <https://www.oceansnorth.org/wp-content/uploads/2020/11/The-Jig-Is-Up-report-FINAL.pdf>

¹³ Oceans North (2024). *Overlooked & Undervalued: The Economic Case for Rebuilding Forage Fish*. Selon une analyse économique réalisée par Gardner Pinfold Consultants Inc.. <https://www.oceansnorth.org/wp-content/uploads/2024/05/Overlooked-and-Undervalued-Rebuilding-Forage-Fish.pdf>



Crédit photo : iStock/piola666

QU'EST-CE QUI CARACTÉRISE LA QUALITÉ D'UN PLAN DE RÉTABLISSEMENT ?

Les plans de rétablissement peuvent aider le Canada à concrétiser sa vision d'une pêche durable et prospère. Mais ils doivent être robustes et rigoureusement appliqués.

ÉLÉMENT D'IMPORTANCE	EXEMPLES DE RÉUSSITES
<p>Objectifs de rétablissement ciblés. Un objectif de rétablissement clair et ambitieux signifie que les efforts ne sont pas uniquement axés sur la stabilisation immédiate d'un stock, mais aussi sur la durabilité à long terme.</p>	<p>Le plan de rétablissement du hareng du Pacifique de Haida Gwaii définit un ensemble complet d'objectifs écologiques, culturels, sociaux, économiques, de gouvernance et de gestion, ainsi que des objectifs de rétablissement à court et long terme pour ramener le stock à un niveau sain.</p>
<p>Échéancier de rétablissement. Il est essentiel de fixer un échéancier précis afin de cibler les efforts, de suivre les progrès accomplis et d'effectuer des ajustements si nécessaire.</p>	<p>Le plan de rétablissement du maquereau de l'Atlantique est conçu pour atteindre son objectif en aussi peu que six à sept ans, sans aucune activité de pêche. Mais le calendrier est flexible et peut être allongé si la pêche pratiquée par les États-Unis se poursuit au rythme de 2022.</p>
<p>Mesures de gestion. Tous les plans contiennent désormais des exigences de surveillance plus strictes, non seulement pour les stocks en cours de rétablissement, mais aussi pour les autres pêches commerciales qui interagissent avec le stock en question. Cette approche garantit une réduction efficace des prises accessoires.</p>	<p>Dans le golfe du Saint-Laurent, le hareng de l'Atlantique et quatre stocks de poissons de fond sont maintenant soumis à des limites de prises accessoires plus strictes, des moratoires commerciaux étant maintenus afin de réduire autant que possible la mortalité par pêche.</p>
<p>Collaboration et consultation. Les plans de rétablissement élaborés en collaboration sont essentiels pour faire face aux incidences socio-économiques, culturelles et écologiques de la gestion de la pêche.</p>	<p>Pour le hareng du Pacifique de Haida Gwaii, un plan de rétablissement fondé sur l'écosystème a été élaboré en partenariat entre le Conseil de la nation haïda, le MPO et Parcs Canada. L'objectif est de faire en sorte que le hareng continue à jouer son rôle crucial dans l'écosystème tout en répondant aux besoins culturels, sociaux et économiques de la nation haïda.</p>

SOMMAIRE DES RECOMMANDATIONS



Crédit photo : Oceana Canada/Nicholas Hiscock

La *Loi sur les pêches* modernisée canadienne fournit un cadre audacieux pour restaurer l'abondance et la prospérité de nos pêches. Mais cinq ans après son adoption, la lenteur de son application se traduit par des occasions manquées et des conséquences coûteuses pour l'environnement et l'économie.

Il est possible de faire beaucoup plus. En respectant ses engagements, le MPO pourrait avoir des plans de rétablissement pour tous les stocks critiques d'ici 2027, et des mesures solides en place pour maintenir les pêches en bonne santé pour les générations futures.

Dans l'année à venir, Oceana Canada exhorte le MPO à utiliser les connaissances et les outils politiques à sa disposition pour respecter ses engagements et mettre en œuvre de véritables changements sur l'eau. Cela signifie :

- 1 Inscrire tous les stocks restants dans les dispositions relatives aux stocks de la *Loi sur les pêches* d'ici 2025, et prendre des décisions de gestion conformes à la loi.
- 2 Gérer les pêches selon les meilleures données scientifiques disponibles et les systèmes de connaissances autochtones, en révisant l'ensemble des politiques relevant du cadre pour une pêche durable afin d'intégrer de manière significative l'approche à double perspective, notamment par le biais d'accords de collaboration.
- 3 Tenir compte des effets des changements climatiques sur les écosystèmes marins en appliquant des approches adaptées au climat dans la gestion de la pêche et en priorisant le rétablissement des stocks de poissons-fourrage épuisés.
- 4 Compter tous les poissons capturés dans une pêche, incluant la pêche récréative et d'appât, et prendre des décisions de gestion qui tiennent compte de toutes les sources de mortalité par pêche.

MÉTHODOLOGIE DE L'AUDIT DES PÊCHES



Crédit photo : Oceana Canada/Nicholas Hiscock

Les données de ce rapport se concentrent exclusivement sur les pêches marines au Canada. Ceci comprend les poissons osseux, mollusques et crustacés, et autres invertébrés; mais pas les poissons d'eau douce ni les espèces telles que le saumon qui passent une partie de leur vie en eau douce. Les données présentées dans cette édition proviennent de la période entre le 2 juillet 2023 et le 1^{er} juillet 2024. Veuillez noter que chaque année, Oceana Canada corrige des erreurs mineures trouvées lors du processus de révision. Par conséquent, certaines valeurs des années précédentes peuvent différer légèrement des rapports antérieurs.

La performance du Canada en matière de gestion des pêches est évaluée à l'aide d'indicateurs basés sur les pratiques acceptées à l'échelle mondiale et du cadre stratégique du MPO, et repose sur les données de 194 stocks de référence¹⁴ publiées sur les sites web du MPO.

Pour toutes les informations à propos de la méthodologie et de l'analyse utilisées, veuillez visiter oceana.ca/FisheryAudit2024 (en anglais seulement).



Crédit photo : Oceana Canada/Nicholas Hiscock

¹⁴ La liste des stocks de référence de l'Audit des pêches (194 stocks) fut établie pour l'Audit des pêches 2017. Elle est fondée sur les stocks de poissons et d'invertébrés marins inclus dans le rapport d'Oceana Canada, *Canada's Marine Fisheries: Status, Recovery Potential and Pathways to Success*; ainsi que ceux inclus dans la première édition publique de l'Étude sur la durabilité des pêches du MPO, et tout autre stock ayant de nouvelles informations dans les rapports gouvernementaux de l'année.

SCIENCE

D'ICI 2025

- Attribuer un statut et un point de référence limite (PRL) à au moins la moitié de tous les stocks incertains.
- Utiliser le nouveau modèle de rapport d'avis scientifique du MPO pour tous les stocks, en incorporant des avis fondés sur les risques dans la section « Considérations relatives à l'écosystème et aux changements climatiques ».
- Intégrer la variabilité environnementale dans les évaluations et projections des stocks, le cas échéant.

D'ICI 2026

- Appliquer la stratégie du MPO pour une approche écosystémique de la gestion des pêches (AEGP), en tenant compte de l'adaptation aux changements climatiques et des connaissances autochtones.

D'ICI 2026-2027

- Attribuer un statut et un PRL à tous les stocks incertains résiduels.

SURVEILLANCE

D'ICI 2025

- Faire progresser l'application de la politique de surveillance des pêches pour 23 stocks n'ayant pas de données suffisantes à l'heure actuelle.
- Publier un rapport annuel évaluant les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs politiques pour tous les principaux stocks.

D'ICI 2026-2027

- Terminer la mise en œuvre de la politique de surveillance des pêches pour les 23 principaux stocks susmentionnés et l'appliquer à au moins cinq autres stocks dans chaque région.
- Harmoniser les systèmes d'information pour assurer la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des données de surveillance.
- S'assurer que les décisions de gestion comptabilisent les captures des pêches récréatives, commerciales et à l'appât.



GESTION ET LOI SUR LES PÊCHES

D'ICI DÉCEMBRE 2024

- Inscrire tous les stocks en zone critique et de prudence restants dans les dispositions relatives aux stocks de poissons.

D'ICI 2025

- Publier des plans de rétablissement pour les 12 stocks actuellement inscrits.
- Lancer au moins sept nouveaux plans de rétablissement pour des stocks proposés n'ayant pas encore été soumis aux dispositions relatives aux stocks.
- S'assurer que les décisions de gestion des espèces fourragères privilégient leur fonction écosystémique, conformément à la politique du MPO sur les nouvelles pêches d'espèces fourragères.
- Inscrire tous les autres stocks dans les dispositions relatives aux stocks.

D'ICI 2026-2027

- Mettre en œuvre des plans de rétablissement pour tous les stocks en zone critique.



SYSTÈMES DE CONNAISSANCES AUTOCHTONES

D'ICI 2025

- Codifier l'application des systèmes de connaissances autochtones dans la gestion des pêches au moyen de lignes directrices établies par les Autochtones.
- Soutenir les initiatives de surveillance et de gestion des pêches et de l'habitat menées par les populations autochtones.
- Publier les objectifs établis par les Autochtones dans les plans de travail annuels.
- Conclure des accords de gestion des pêches en collaboration avec les organisations autochtones.

D'ICI 2026-2027

- Moderniser les politiques relevant du cadre pour une pêche durable du MPO afin d'inclure de manière pertinente les systèmes de connaissances autochtones dans la gestion des pêches et les processus scientifiques.

PASSEZ À L'ACTION

Ensemble, rétablissons l'abondance de nos océans.

1 Signez la pétition et ajoutez votre voix à l'appel urgent du rétablissement des poissons au Canada, en visitant Oceana.ca/RebuildAbundance.

2 Partagez votre passion pour la protection des océans avec votre famille et vos amis.



Oceana Canada



OceanaCAN



oceana_canada



Oceana Canada

Remerciements

Les auteurs aimeraient remercier tous ceux ayant contribué à la préparation de ce rapport, incluant plusieurs membres de l'équipe d'Oceana Canada, en particulier Jack Daly, Vaishali Dassani, Kim Elmslie, Tess Geers, Isabelle Jubinville, Josh Laughren, Josh Martin, Lauren McClennan, Rachelle Naddaf, Madeline Piscetta, Julie Stauffer, Jennifer Whyte et Lesley Wilmot.

NOUS POUVONS SAUVER LES OCÉANS ET NOURRIR LE MONDE ENTIER.

Établie en 2015, Oceana Canada est une organisation caritative indépendante qui fait partie de la plus grande organisation internationale vouée exclusivement à la conservation des océans. Les efforts de sensibilisation d'Oceana Canada ont notamment contribué à bannir les plastiques à usage unique, mettre fin au commerce des nageoires de requins, faire du rétablissement des populations de poissons épuisées une obligation légale, améliorer la façon dont les pêches sont gérées, et protéger les habitats marins. Nous travaillons avec la société civile, les universitaires, les pêcheurs, les populations autochtones et le gouvernement afin d'aider les océans canadiens à retrouver leur santé et leur abondance d'autrefois. En assurant la restauration des océans canadiens, nous fortifierons nos communautés, profiterons de plus grands avantages sur les plans économique et alimentaire, et protégerons notre avenir.